



Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges

Rapport sur l'évaluation du transfert de charges relatif
aux installations de recharge de véhicules électriques (IRVE)

- le 30 septembre 2025 -

• Nature du transfert étudié

□ Le transfert de charges étudié est :

- Les installations de recharge des véhicules électriques sur le domaine public (IRVE).
 - Transfert depuis le 18/04/2024 ;
 - Sont concernées les communes de Lens, Givenchy-en-Gohelle, Sains-en-Gohelle, Mazingarbe, Wingles.
 - Au cours de la réunion, il est apparu que d'autres communes étaient concernées et qu'elles n'avaient pas été identifiées : Loison-sous-Lens, Vendin-le-Viel.

□ Il s'agit d'un service public industriel et commercial, qui obéit à des règles d'équilibre stricte (dépenses = recettes). Les seules dérogations à ce principe qui permettent de faire participer le budget principal au coût du service sont listées à l'article L.2224-2 du CGT, notamment :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.



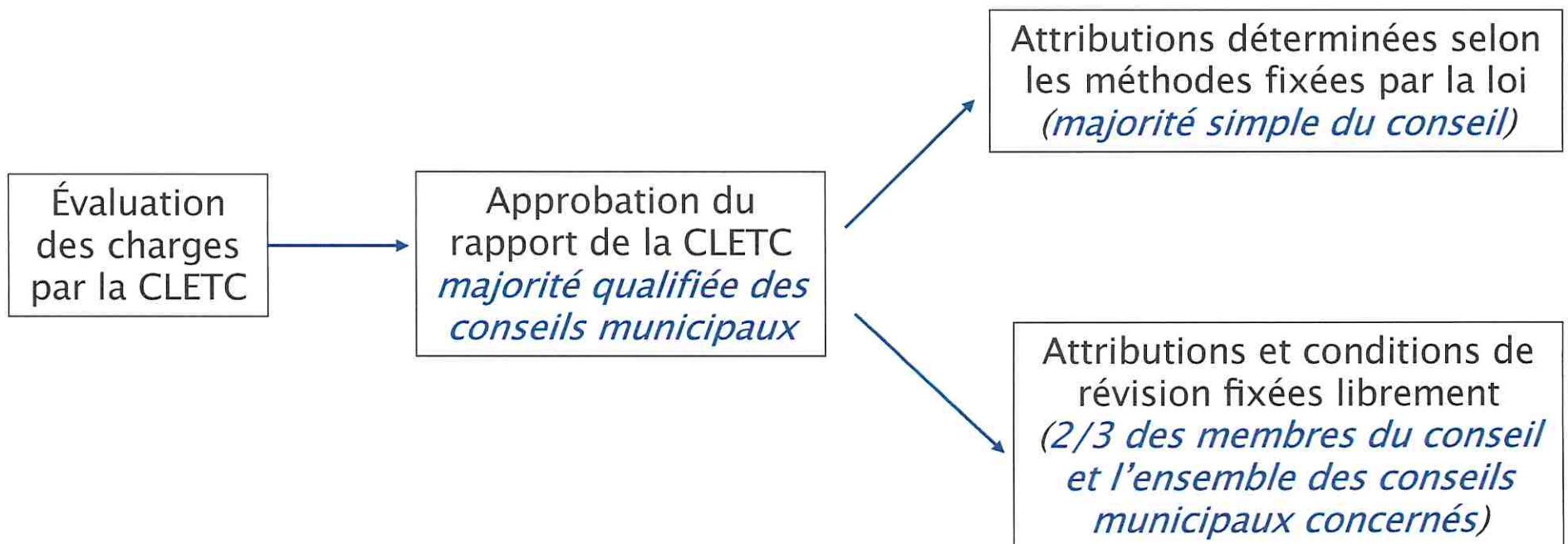
● Nature des transferts étudiés

- Objectif de la CLETC : évaluer **le coût supporté par le budget principal de la commune**, après prises en compte des recettes perçues, au titre :
 - Des missions de contrôle qui incombent à la commune ;
 - D'un éventuel déficit qui serait couvert par le budget principal ;
 - D'éventuelles subventions pour sujétions de service public ou subventions d'équipement versées.
- Ce coût net sera **déduit de l'attribution de compensation** → c'est le support pour « facturer » à la commune le coût net supporté par le budget principal, suivant des règles d'évaluation encadrées par la loi (article 1609 nonies C du CGI).

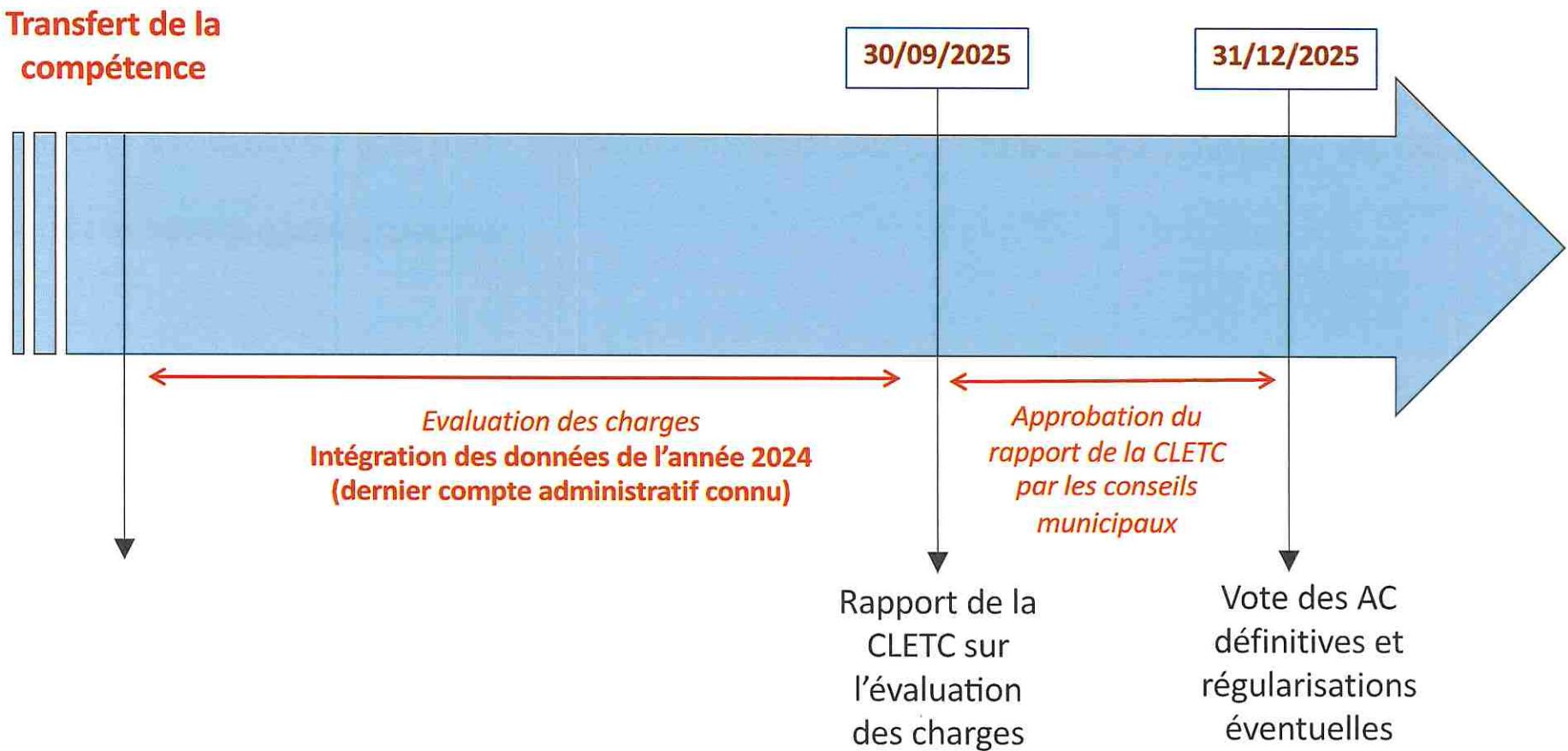


• Procédure et planning

➤ La procédure de détermination des attributions de compensation



• Procédure et planning



• Méthode d'évaluation

□ Méthodologie de droit commun fixée par la loi (article 1609 nonies C du CGI) :

➤ Les charges de fonctionnement :

« elles sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la CLETC (...) Le coût des dépenses est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges »

➤ Les dépenses d'investissement :

« le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges ».





1^{ère} Partie :

Les installations de recharge des véhicules électriques



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Parc à transférer

Parc de bornes transférées :

- Seules les bornes à usage public sont transférées, les bornes privatives restent dans le domaine communal.

	LENS	MAZINGARBE	SAINS-EN-GOHELLE	WINGLES	GIVENCHY-EN-GOHELLE
Nbre de bornes	5 + 3 lentes au Louvre Lens	1	3 + 1 (pas en service)	2	1
Tarifs 2024	0,49 € HT/ kWh et gratuit pour les 3 au Louvre Lens	0,20 €/kWh + 0,025 €/min	0,27 € HT / kWh	0,40 € / kWh	0,20 €/kWh + 0,025 €/min
Mise en service	2023 et 2011 pour les 3 au Louvre Lens	2022	2022-2023	2022	2021
Mode de gestion	contrat d'expl.	contrat d'expl.	contrat d'expl.	contrat d'expl.	contrat d'expl.
.gestion	e-Totem	Freshmile	Shell	Rossiny Energy	Freshmile
.maintenance	e-Totem et Citeos au Louvre Lens	Dalkia	Shell	Rossiny Energy	non reconduit



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Méthode d'évaluation

L'évaluation des dépenses nettes de fonctionnement :

1. L'année de référence :

- Année retenue : 2024 compte tenu de la mise en service récente des bornes.

2. Dépenses et recettes de fonctionnement :

- Consommation d'électricité en recettes et en dépenses.
- Charges de gestion et de maintenance. Les exploitants ont reçu un mandat pour encaisser les recettes et les reverser aux collectivités.
- Les recettes et les dépenses sont retenues pour leur montant HT, l'activité étant assujettie à la TVA même si certaines communes ne se sont pas déclarées.

2. Charges indirectes :

- Elles représentent les coûts des fonctions support (comptabilité, marchés publics,...).
- Elles peuvent être évaluées selon les coûts réels supportés par la commune (mais toutes les communes n'ont pas répondu) ou de manière uniforme pour les communes et dans ce cas, un pourcentage des dépenses de fonctionnement pourrait être retenu.
 - L'évaluation intègre des charges indirectes à hauteur de **5% des dépenses de fonctionnement**.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Méthode d'évaluation

L'évaluation des dépenses d'investissement :

1. Prise en compte des dépenses réalisées sur une durée d'utilisation de 10 ans avec prise en compte d'un taux d'intérêt de 2%.
 - Les bornes du Louvre Lens ayant été réalisées en 2011, leur coût est considéré, dans l'évaluation, comme un coût de renouvellement.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

Synthèse des résultats :

	LENS	MAZINGARBE	SAINS-EN-GOHELLE	WINGLES	GIVENCHY-EN-GOHELLE
I/ INVESTISSEMENT					
. Dépenses	95 849	11 764	49 518	22 705	14 647
. Subvention	-14 746	-2 768	0	-9 910	-4 800
--> coût net	81 103	8 996	49 518	12 795	9 847
--> soit une annuité sur 10 ans au taux de 2%. (a)	9 029	1 002	5 513	1 424	1 096
II/ FONCTIONNEMENT					
Recettes (b)	10 180	1 414	585	1 768	769
. Ventes d'électricité	10 180	1 414	585	1 768	769
Dépenses (c)	16 634	3 617	3 173	2 978	2 016
. Consommation d'électricité	11 484	2 410	2 734	2 205	1 173
. Contrat d'exploitation	4 358	1 034	288	632	746
. Charges indirectes	792	172	151	142	96
Dépenses nettes (d) = (c) - (b)	6 453	2 202	2 588	1 211	1 247
III/ DEPENSES TOTALES = (a) + (d)	15 482	3 204	8 100	2 635	2 343



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

□ Analyse détaillée pour LENS :

- Nbre de bornes : 12 bornes, dont 1 à usage privé et 3 appartenant à la CALL.
 - 3 bornes lentes au Louvre Lens (2011)
 - 8 bornes moyennes (2023), dont 3 appartenant à la CALL mais la ville paie les consommations et encaisse les recettes pour ces bornes.
 - L'évaluation exclue les recettes et les consommations des bornes de la CALL.
- Gestion : contrats d'exploitation
 - CITEOS gère les 3 bornes lentes, elles sont gratuites
 - e-TOTEM gère les autres bornes et a un mandat pour percevoir les recettes au nom et pour le compte de la commune. Il perçoit une rémunération égale à 5% des recettes.
 - La Ville s'est assujettie à la TVA.
- Hypothèses retenues pour l'évaluation :
 - Un prorata de 5/8^{ème} est appliqué aux recettes et aux dépenses des 8 bornes moyennes.
 - Dépenses d'électricité : en fonction des factures d'électricité reçues.
 - Dépenses du contrat d'exploitation :
 - CITEOS : pas de dépenses en 2024.
 - E-TOTEM : 5% des recettes + un montant annuel pour la maintenance.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

	LENS
Nbre de borne	12 et 11 publiques
. Dont privé	1
. Dont financé par la ville	= 5 + 3
. Dont financé par la CALL	3
Nbe de PDC / borne	2 sauf les 3 Louvre lens
Exploitant	e-TOTEM / CITEOS
Nature	contrat d'expl.
Tarif	0,49 € HT/ kWh

INVESTISSEMENTS NETS en € HT	81 103
. Raccordements (5 bornes)	8 473
. Bornes (5 bornes)	66 806
. Bornes : intégration, MES	3 844
. Subventions (CALL)	-14 746
. 3 Bornes lentes Louvre	16 727

FONCTIONNEMENT:	2 024
Recettes :	6 453
Ventes d'électricité	10 180
. 3 Bornes lentes Louvre	0
. Bornes e-Totem	10 180
Dépenses :	16 634
Consommation d'électricité	11 484
. CITEOS (Louvre Lens)	2 096
. E-TOTEM	9 387
Contrat d'exploitation	4 358
. CITEOS	0
. E-TOTEM	3 849
. E-TOTEM (gestion de mandat)	509
Charges indirectes	792
INVESTISSEMENT : (annuité)	9 029
COUT NET GLOBAL	15 482



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

● Résultats

□ Analyse détaillée pour MAZINGARBE :

- Nbre de bornes : 1 borne moyenne (2022).
- Gestion : contrats d'exploitation avec Freshmile et Dalkia.
 - Freshmile encaisse les recettes pour le compte de la commune et perçoit 10% de rémunération.
 - La commune ne s'est pas assujettie à la TVA.
- Hypothèses retenues pour l'évaluation :
 - Pas de mandat réglé à ce jour pour Dalkia (montant retenu pour la valeur du contrat)
 - Dépenses d'électricité : en fonction des factures reçues.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

MAZINGARBE	
Nbre de borne	1
Nbe de PDC / borne	2
Exploitant	Freshmile + Dalkia
Nature	contrat d'expl.
Tarif	0,20 €/kWh + 0,025 €/min

<u>INVESTISSEMENTS NETS en € HT:</u>	
. Borne	8 996
. Raccordement	11 302
. Subventions	462
	-2 768

	2024
<u>FONCTIONNEMENT:</u>	2 202
<u>Recettes :</u>	1 414
Ventes d'électricité	1 414
 <u>Dépenses :</u>	 3 617
Consommation d'électricité	2 410
-> <i>nbre de kWh</i>	4 590
-> <i>Prix / kWh</i>	0,51
Contrat d'exploitation	1 034
. Freshmile, mandat de gestion	141
. Freshmile	600
. Dalkia	293
Charges indirectes	172
 <u>INVESTISSEMENT : (annuité)</u>	 1 002
 COUT NET GLOBAL	 3 204



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

● Résultats

□ Analyse détaillée pour SAINS-EN-GOHELLE :

- Nbre de bornes : 4 bornes moyennes (2022-2023) dont 1 pas en service.
- Gestion : contrats d'exploitation avec Shell
 - Shell encaisse les recettes pour le compte de la commune.
 - La commune ne s'est pas assujettie à la TVA.
- Hypothèses retenues pour l'évaluation :
 - Dépenses d'électricité : en fonction des factures reçues.
 - Pas de sessions déclarées par Shell entre le 27/09/2024 et le 23/07/2025.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

SAINS EN GOHELLE	
Nbre de borne	3 + 1 (pas en service)
Nbe de PDC / borne	2
Exploitant	Shell
Nature	contrat d'expl.
Tarif	0,27 € HT / kWh

INVESTISSEMENTS NETS en € HT:	49 518
. Bornes RD937	9 199
. Bornes	13 839
. Bornes	22 042
. Raccordements	4 438

<i>en € HT</i>	2024
FONCTIONNEMENT:	
Recettes :	2 588
Ventes d'électricité	585
	585
Dépenses :	3 173
Consommation d'électricité	2 734
-> <i>nbre de kWh</i>	2 176
-> <i>Prix / kWh</i>	1,18
Contrat d'exploitation	288
. Shell	288
Charges indirectes	151
INVESTISSEMENT : (annuité)	5 513
COUT NET GLOBAL	8 100



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

□ Analyse détaillée pour WINGLES :

- Nbre de bornes : 2 bornes moyennes (2022) à usage public et 2 bornes à usage privatif.
- Gestion : contrats d'exploitation avec Rossiny Energie
 - Rossiny Energie encaisse les recettes pour le compte de la commune.
 - La commune ne s'est pas assujettie à la TVA.
- Hypothèses retenues pour l'évaluation :
 - Année 2024 incomplète : 10 mois. Les dépenses et les recettes ont été recalées sur 12 mois.
 - Dépenses d'électricité : en fonction des kwh consommés reconstituées à partir du tarif de vente et reconstitution du prix de l'électricité à partir des tarifs de la FDE62 .
 - Subvention reçue proratisée en fonction du nombre de bornes.



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

	WINGLES
Nbre de borne	2
Nbe de PDC / borne	2
Exploitant	Rossiny Energy
Nature	contrat d'expl.
Tarif	0,40 € / kWh

INVESTISSEMENTS NETS en € HT:	12 795
. Bornes	18 783
. Raccordements	3 923
. Subventions	-9 910

<i>en € HT</i>	2024
FONCTIONNEMENT:	1 211
Recettes :	1 768
Ventes d'électricité	1 768
 Dépenses :	2 978
Consommation d'électricité	2 205
-> nbre de kWh	4 419
-> Prix / kWh	0,50
Contrat d'exploitation	632
. Rossini Energy	632
Charges indirectes	142
 INVESTISSEMENT : (annuité)	1 424
 COUT NET GLOBAL	2 635



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

□ Analyse détaillée pour GIVENCHY-EN-GOHELLE :

- Nbre de bornes : 1 borne moyenne (2021).
- Gestion : contrat d'exploitation avec Freshmile
 - Freshmile encaisse les recettes pour le compte de la commune et perçoit 10% de rémunération.
 - La commune utilise ces bornes pour ses besoins propres également (pas de facturation).
 - La commune ne s'est pas assujettie à la TVA.
 - Pas de compteurs individualisés.
 - Plus de contrat de maintenance avec mg2e en raison du transfert.
- Hypothèses retenues pour l'évaluation :
 - Dépenses d'électricité : en fonction des kwh consommés et reconstitution du prix de l'électricité à partir des tarifs de la FDE62 .



INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

GIVENCHY EN GOHELLE	
Nbre de borne	1
Nbe de PDC / borne	2
Exploitant	Fresmile
Nature	contrat d'expl.
Tarif	0,20 €/kWh + 0,025 €/min

INVESTISSEMENTS NETS en € HT: 9 847
 . Bornes 14 647
 . Subventions -4 800

en € HT 2024

FONCTIONNEMENT: 1 247
Recettes : 769
 Ventes d'électricité 769

Dépenses : 2 016

Consommation d'électricité 1 173

-> *nbre de kWh* 2 630

-> *Prix / kWh* 0,45

Contrat d'exploitation 746

. Fresmile / maintenance 670

. Fresmile / mandat 77

Charges indirectes 96

INVESTISSEMENT : (annuité) 1 096

COUT NET GLOBAL 2 343



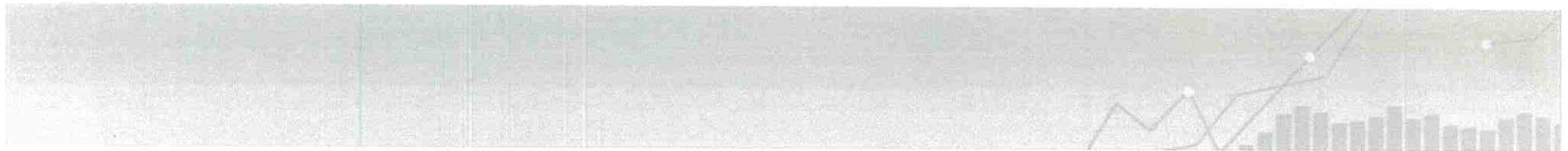
INSTALLATIONS DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

• Résultats

□ Au cours de la CLETC, les éléments suivants ont été discutés :

- Des communes ont indiqué être en possession de bornes à usage public mais n'ont pas été identifiées dans l'évaluation :
 - Wingles (1 borne a priori manquante), Loison-sous-Lens et Vendin-le-Veil.
 - La CLETC a convenu de les intégrer à l'évaluation suivant la même méthodologie que celle présentée, mais à la date du 6/10/2025, ces communes n'ont pas apporté les éléments financiers.
- La CALL a lancé, le 4/03/2025, un appel à initiative privée concernant l'investissement, le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire des 36 communes.
 - Le résultat de cette consultation permettrait d'envisager une offre de l'opérateur retenu basée sur un reste à charge nul pour la CALL, avec des recettes d'exploitation qui couvriraient la totalité des coûts.





2^{ème} Partie :

Synthèse des transferts



SYNTHESE DES RESULTATS

• Impact sur les attributions de compensation

en €	IRVE	Attribution de compensation
LENS	-15 482	-15 482
MAZINGARBE	-3 204	-3 204
SAINS-EN-GOHELLE	-8 100	-8 100
WINGLES	-2 635	-2 635
GIVENCHY-EN-GOHELLE	-2 343	-2 343

